MEDIAPART

ÉNERGIES ENQUÊTE

Questions sur Maud Bregeon, la « députée EDF »

Cheffe de file de la majorité présidentielle sur le nucléaire, la nouvelle députée était salariée d'EDF jusqu'à son entrée au Parlement. Quand on a le pouvoir de voter la loi et de représenter la nation, où passe la ligne rouge entre biais professionnel, interférence, conflit d'intérêts et intérêt général ?

Jade Lindgaard

15 janvier 2023 à 16h53

Une centrale nucléaire, des visiteurs en veste jaune fluo et casque rouge, un agent qui explique son travail. Et en légende de ces images, un commentaire : *« Peu importe la date et l'heure, l'industrie du nucléaire ne s'arrête pas. »* Une publicité pour EDF ? Non, le compte Twitter de la députée Maud Bregeon, élue Renaissance dans les Hauts-de-Seine depuis le mois de juin dernier, et salariée du groupe d'électricité jusqu'au début du mois de juillet.

Le 28 décembre dernier, la députée faisait partie de la délégation de parlementaires qui a visité la centrale de Flamanville, ainsi que le chantier du réacteur pressurisé européen (l'EPR) sur place. Dix jours plus tôt, EDF avait annoncé un nouveau retard pour ce chantier cauchemardesque (douze ans de retard, 10 milliards d'euros de dérapage).

La visite était-elle pensée comme un coup de pouce à un industriel en difficulté ? *« Ça n'avait rien à voir avec l'EPR à la base »*, répond la députée à Mediapart, assurant que la décision avait été prise « *avant qu'ils annoncent encore du retard* » : *« On voulait un site qui soit accessible depuis Paris dans la journée et avec des chantiers de maintenance intéressants. »* EDF a proposé Flamanville. *« Je n'ai pas organisé la visite »,* précise-t-elle.

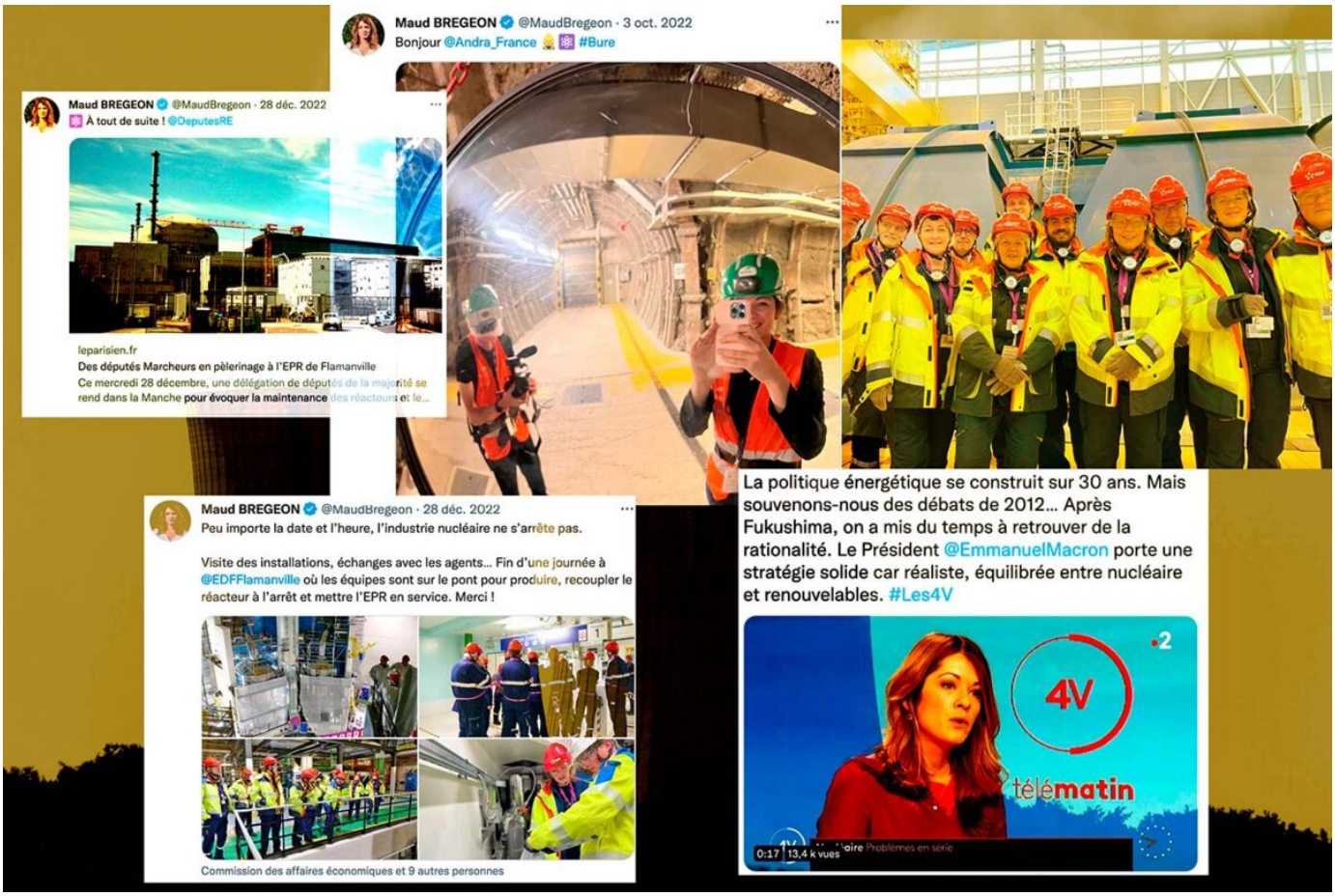

Image : Sébastien Calvet/Mediapart.

Nouvelle tête de la Macronie de 32 ans, cheffe de file de la majorité parlementaire sur le nucléaire, Maud Bregeon est devenue en quelques mois une députée médiatique. En pleine crise de l'énergie, elle passe d'un plateau de télé à un studio de radio pour défendre la filière nucléaire : *« un atout majeur pour passer l'hiver »*, explique-t-elle le 10 décembre sur France Info. Où elle déroule : *« La filière est confrontée à un enjeu majeur d'attractivité et de maintien des compétences, mais j'ai confiance en sa capacité à faire face. »*

La veille, elle avait visité la centrale de Penly avec le ministre de l'économie Bruno Le Maire, *« pour réaffirmer la détermination de notre majorité à soutenir l'industrie du nucléaire »*, écrit-elle sur un réseau social. Elle y partage une photo du site nucléaire, agrémentée d'un petit cœur orange, couleur du logo de l'industriel. Le 19, elle déclare sur France Télévision qu'*« après Fukushima, on a mis du temps à retrouver de la rationalité »*.

En ce début 2023, la parlementaire se positionne pour être corapporteuse du projet de loi sur le nouveau nucléaire, qui doit entrer en discussion à l'Assemblée en mars – et au Sénat dès la semaine prochaine. Ancienne salariée du seul exploitant de centrales nucléaires en France, elle participerait à l'écriture d'une loi dont EDF serait le grand bénéficiaire. On ne peut s'empêcher de s'interroger : Maud Bregeon est-elle en conflit d'intérêts ?

« Quand je me regarde dans le miroir, je sais que j'ai démissionné de cette boîte, que je n'ai plus d'attaches avec elle, répond-elle. *Que le nucléaire, ça va bien au-delà de la question d'EDF. Que c'est quelque chose politiquement que le président porte pour des raisons de pouvoir d'achat, de souveraineté. »*

L'entreprise précise que la députée *« n'est plus aux effectifs d'EDF depuis le début du mois de juillet 2022 »*, c'est-à-dire depuis son entrée au Parlement. Elle a gardé le même numéro de téléphone portable que lorsqu'elle y

travaillait comme « acheteuse » pour de gros contrats de maintenance, mais le groupe a cessé de payer sa ligne téléphonique. Diplômée de l'école Polytech de Nantes, elle est ingénieure, mais pas en nucléaire. En tout, elle a travaillé huit ans chez EDF, jamais dans une centrale, et ne souhaite pas y retourner après son mandat parlementaire.

> « J'ai démissionné d'EDF afin d'avoir les mains libres. »
>
> Maud Bregeon, députée Renaissance et ancienne salariée d'EDF

Pendant la dernière campagne présidentielle, Maud Bregeon fut l'une des porte-parole de la majorité. À cette époque, elle était encore salariée d'EDF, reconnaît-elle aujourd'hui. Mais elle précise qu'elle ne travaillait pas pendant cette période : *« J'avais posé tous mes congés (congés annuels, RTT, et ceux issus de mon compte épargne temps accumulé durant les huit dernières années), de fin mars jusqu'à ma démission. »*

Ce n'est qu'une fois élue députée qu'elle a envoyé une lettre de démission à son employeur. *« Étant sur les sujets énergie, pour moi il n'était pas concevable d'être encore en poste chez EDF et de m'exprimer dessus »,* ajoute Maud Bregeon, qui précise : *« J'ai démissionné d'EDF afin d'avoir les mains libres. »* Qu'en pense le déontologue de l'Assemblée nationale, fonction créée en 2011 pour prévenir les conflits d'intérêts ? Sollicité par Mediapart, son bureau répond qu'il est soumis à un devoir de réserve et ne commente pas les échanges avec les député·es à titre individuel.

La parlementaire dit l'avoir saisi sur son cas *« il y a quelques semaines, à l'approche du projet de loi nucléaire qui arrivait »* mais que, le poste étant actuellement vacant, elle n'a pas encore reçu de réponse. Elle assure ne pas détenir de parts dans le groupe EDF. La haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) n'a pas encore rendu publiques les déclarations d'intérêts que lui ont envoyées les parlementaires.

Rapporteuse des articles sur l'énergie

Selon le règlement de l'Assemblée nationale, un conflit d'intérêts « *est entendu comme toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts privés de nature à influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif du mandat* ». En apparence, tout est juridiquement en ordre dans le cas de Maud Bregeon. Mais déontologiquement, une ligne rouge est-elle franchie ?

Pendant le vote de la loi sur le pouvoir d'achat en juillet, elle a été nommée rapporteuse des articles sur l'énergie. Conformément à la ligne du gouvernement, elle s'est opposée au relèvement du prix régulé auquel EDF est obligé de revendre une part de son électricité nucléaire à ses concurrents. Ce dispositif porte le nom d'Arenh (accès régulé à l'électricité nucléaire historique) et est très critiqué, car le prix de vente est inférieur au coût de revient.

« J'ai défendu des articles qui tendaient à pérenniser l'Arenh dans les années à venir et qui sont des dispositions contraires aux intérêts d'EDF, puisque l'Arenh coûte de l'argent à la boîte et que c'est l'un des chevaux de bataille des syndicats et de la direction historiquement », explique-t-elle à Mediapart. Et d'ajouter : *« Je n'ai pas eu de scrupules à défendre quelque chose qui allait contre les intérêts de la boîte. »*

Mais lors de cette même discussion dans l'hémicycle, le 21 juillet, elle a repris une fake news pronucléaire qui a beaucoup circulé sur les réseaux sociaux : *« Ni RTE ni l'Ademe n'ont jamais prétendu qu'il est possible d'atteindre un*

mix intégralement composé d'énergies renouvelables. »

RTE (Réseau de transport d'électricité) est le gestionnaire des réseaux d'électricité en France, et à ce titre a publié des scénarios sur comment produire de l'électricité pour atteindre la neutralité carbone en 2050. On y voit – ici à la page 17 – que le gestionnaire propose pour 2050 un scénario 100 % énergies renouvelables et sans aucun réacteur nucléaire, et que sur les six modèles considérés comme plausibles par l'opérateur, trois ne prennent en compte aucun « nouveau nucléaire », à savoir les EPR2 qu'Emmanuel Macron a annoncé vouloir construire.

Quant à l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), elle publie depuis 2015 des scénarios de production d'électricité 100 % renouvelable. En séance, la député a tout de même lancé : « *Quand j'entends les Insoumis et les écologistes jouer aux sauveteurs d'EDF alors qu'ils demandent la fermeture des centrales nucléaires depuis des années, je tombe de ma chaise.* »

> Qui parle à cet instant : la parlementaire mandatée par la souveraineté populaire, ou la salariée mécontente des déboires de l'entreprise qui l'a formée et employée pendant huit ans ?

Autre exemple : le 26 octobre, lors de l'audition de Luc Rémont, futur PDG d'EDF, par la commission des affaires économiques, Maud Bregeon lui pose une question sur le plan lancé par son prédécesseur en 2014 : « *À l'époque, il était encore permis de rêver à 420 térawattheures de productible annuel. On va terminer l'année 2022 à moins de 300 térawattheures. Quels sont vos plans à moyen et à long terme pour arriver à retrouver un niveau de productible suffisant ?* »

Qui parle à cet instant : la parlementaire mandatée par la souveraineté populaire, ou la salariée mécontente des déboires de l'entreprise qui l'a formée et employée pendant huit ans ? Le 5 octobre, en commission sur la souveraineté énergétique, elle se réjouit du lancement de ses travaux, car « *vu l'état de la filière, nous nous devons de faire cette introspection* ». Invitée sur France Télévision, dans l'émission Télématin, elle déclare : « *On a mis du temps à faire évoluer l'opinion publique.* » Et aussi : « *On a réussi à remettre de la science et de la technique dans le débat.* »

Qui est ce « on » ? EDF, l'État, les parlementaires, la société française ? « *À un moment, si on veut des gens qui maîtrisent des dossiers de fond et qui viennent de la société civile, il faut accepter qu'ils aient un passé*, répond Maud Bregeon à Mediapart. *C'est sûr que ça aurait été plus simple si j'avais été attachée parlementaire à 18 ans, si j'avais bossé dans les cabinets ministériels… Mais ça n'a pas été mon cas. J'ai fait une école d'ingénieure, pas dans le nucléaire d'ailleurs, et j'ai une expérience de l'industrie que j'essaie de mettre à profit dans mon action politique.* »

Zone grise

Depuis son élection, la députée assure n'avoir « *jamais demandé d'éléments de communication à EDF* ». « *Quand j'ai été élue, je n'ai pas reçu de message de la part de la direction d'EDF, je ne les ai jamais contactés* », insiste-t-elle. Cependant, elle ne s'est pas déportée d'un vote, ni d'unee prise de parole, ni d'une commission, comme l'Assemblée en offre la possibilité aux députée·es qui veulent éviter les conflits d'intérêts.
À la différence des membres du gouvernement et de certains haut fonctionnaires, les parlementaires ne sont pas soumis à l'obligation de s'empêcher pendant deux ans de travailler dans un secteur sur lequel ils ont légiféré. L'ONG

Transparency International réclame *« que le contrôle déontologique des députés se passe de manière préventive »*, explique son porte-parole Benjamin Guy, c'est-à-dire en amont du mandat.

Il considère qu'*« il est normal qu'un député travaille sur un sujet qu'il connaît bien »*. Mais que la frontière avec l'apparence du conflit d'intérêts, qui commence dès qu'une interférence entre public et privé paraît influencer l'exercice impartial du mandat parlementaire, selon la définition de l'Assemblée, *« n'est pas toujours facile à tracer. C'est une zone un peu grise »*.

« La situation des parlementaires est particulière, analyse Inès Bernard, juriste à Anticor, une association anticorruption. *Dans le cas de cette députée, on peut se poser la question du conflit d'intérêts. Mais a-t-elle encore un intérêt dans l'entreprise où elle ne travaille plus ? On ne peut pas empêcher les députés d'avoir des sujets qui les intéressent plus que d'autres et sur lesquels ils ont des compétences. »*

Que dirait-on si une ancienne salariée de Sanofi légiférait sur le marché du médicament ? Un ancien de Total sur la construction de nouvelles raffineries de pétrole ? Une ex de Dassault sur la réglementation du marché de l'armement ?

« J'ai pris mes dispositions sur ma démission d'EDF, ajoute la parlementaire. *Je l'ai fait en étant extrêmement claire par rapport à ce que je voulais porter. J'aurais pu choisir une solution de facilité qui était de rester dans la boîte et garder un filet de sécurité. Je ne l'ai pas fait, pour avoir les mains libres. »*

Certains députés sont toujours employés par EDF

Dans l'hémicycle, elle n'est pas la seule députée qui ait travaillé à EDF. D'ailleurs, certain·es appartiennent encore à ses effectifs. C'est le cas de Perrine Goulet, députée de la Nièvre (Modem), toujours en lien contractuel avec EDF, actuellement en congé sans solde en raison de l'exercice de son mandat. *« Le salarié statutaire élu à l'Assemblée nationale ou au Sénat peut bénéficier d'un congé sans solde pour fonctions politiques, conformément à l'article 21 du statut national du personnel des industries électriques et gazières »*, explique le groupe.

> « Votre question est juste. Mais pourquoi j'en ferais plus parce que j'appartiens à EDF ? »
>
> Perrine Goulet, députée Modem, en lien contractuel avec EDF

« Cela nous permet de demander à être réintégré », explique la parlementaire, qui précise souhaiter retourner chez EDF à la fin de ses fonctions politiques : *« C'est l'entreprise où j'ai grandi avant d'être députée. C'est une belle entreprise. Et quand je vois comment mes anciens collègues galèrent… »*– sous-entendu pour retrouver du travail après leur mandat. À EDF, selon sa fiche interne, Perrine Goulet appartient à la division production nucléaire, en tant que « pilote MEEI-FME ». *« J'étais responsable de projet logistique »*, explique-t-elle.

Après consultation du déontologue de l'Assemblée, elle déclare qu'elle ne prendra pas part au vote sur le projet de loi « nouveau nucléaire ». Mais qu'elle prendra la parole dans l'hémicycle *« pour rectifier les horreurs qu'on entend sur le nucléaire »*. Elle a voté la loi sur les énergies renouvelables.

« La question que vous posez, il faudrait la poser aux avocats qui votent une loi donnant de nouveaux droits aux

avocats, aux médecins qui participent au projet de loi de finances de la Sécurité sociale, aux juges : ça doit être pour tout le monde. Votre question est juste. Mais pourquoi j'en ferais plus parce que j'appartiens à EDF ? »

Claire Pitollat, députée Renaissance des Bouche-du-Rhône, est elle aussi agente EDF, et elle aussi en congé longue durée pour fonction politique. Elle s'en était expliqué à l'occasion de son déport de l'article 6 du projet de loi de finances 2022, car il concerne des crédits pour des opérations sur des entreprises stratégiques françaises, parmi lesquelles EDF. Sollicitée par Mediapart, elle n'a pas répondu à nos questions. À gauche, Adrien Quatennens était conseiller clientèle chez EDF jusqu'à son élection comme député du Nord. Il n'a pas répondu non plus à nos questions.

Selon le code de conduite déontologique d'EDF, *« détenir un mandat électif »* fait partie des *« situations à risque »*. Un salarié qui est aussi un élu local *« ne doit pas participer au débat ni au vote »* lorsque *« les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre en tant qu'élu sont en lien avec ses intérêts personnels ou professionnels au sein d'EDF »*. Rien n'est précisé au sujet des parlementaires.

Jade Lindgaard

Si vous avez des informations à nous communiquer, vous pouvez nous contacter à l'adresse enquete@mediapart.fr. Si vous souhaitez adresser des documents en passant par une plateforme hautement sécurisée, vous pouvez passer par SecureDrop de Mediapart, la marche à suivre est explicitée dans cette page.

Boîte noire

Cet article a été modifié le 16 janvier 2022 à 11h20 pour corriger une erreur : Perrine Goulet est députée Modem et non Renaissance.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Stéphane Alliès et Carine Fouteau

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

RCS Paris 500 631 932.

Numéro de CPPAP : 1224Y90071

N° ISSN : 2100-0735

Conseil d'administration : Fabrice Arfi, Jean-René Boisdron, Carine Fouteau, Edwy Plenel, Sébastien Sassolas, James Sicard, Marie-Hélène Smiéjan.

Actionnaires directs et indirects : Société pour l'Indépendance de Mediapart, Fonds pour une Presse Libre, Association pour le droit de savoir

Rédaction et administration : 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Propriétaire, éditeur, imprimeur : Société Editrice de Mediapart

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonnés de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 11 place Charles de Gaulle 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.